

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1379

présenté par

M. Vialay, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Corneloup, Mme Boëlle, M. Cattin, Mme Louwagie,
M. de la Verpillière et M. Parigi

TITRE

Rédiger ainsi l'intitulé du projet de loi :

« visant à lutter contre le séparatisme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans son discours prononcé le 2 octobre 2020 aux Mureaux (Yvelines) le président de la République, avait fustigé le « séparatisme islamiste », affirmant que ce « à quoi nous devons nous attaquer, c'est le séparatisme islamiste ». Il n'avait d'ailleurs pas hésité à pointer du doigt « l'islamisme radical », « cette idéologie » qui « affirme que ses lois propres sont supérieures à celles de la République ». De ce discours est né ce projet de loi.

Le terme de séparatisme à pourtant été abandonné dans le texte qui est présenté l'Assemblée nationale, au profit de mot qui ne rendent pas compte d'une réalité. Certains groupuscules n'hésitent pas à défier nos lois, en se cachant derrière des motifs religieux. La France fait ainsi face à une forme de séparatisme Il faut nommer le mal pour pouvoir le combattre par la Loi.

Cet amendement vise donc à rendre son titre initial a ce texte en nommant le mal qu'il veut combattre : le séparatisme.